



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal **Séance du 05/04/2018**

L'an 2018 et le 5 Avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

Présents : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick..

Absent : FONTAINE Nicolas.

Excusée : GERARD Séverine donne pouvoir à LACOSTE Tatiana.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- En exercice : 12

Date de la convocation : 29/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 12/04/2018

Secrétaire de séance : ROUXEL Isabelle.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2017 en dépenses et en recettes, compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier.

Le Maire quitte la salle du conseil et ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

CA 2017 COMMUNE

REALISATION DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes
<u>Section de Fonctionnement</u>	537 867.33 €	759 548.30 €
<u>Section d'Investissement</u>	244 731.09 €	234 565.52 €
<u>Report de Fonctionnement 2016</u>		196 859.53 €
<u>Report d'Investissement 2016</u>		464 252.26 €
<u>Total</u>	782 598.42 €	1 655 225.61 €

RESTE A RÉALISER

<u>Section d'Investissement</u>	106 000.00 €	0.00 €
---------------------------------	---------------------	---------------

RESULTAT CUMULÉ

<u>Section de Fonctionnement</u>	537 867.33 €	956 407.83 €
<u>Section d'Investissement</u>	350 731.09 €	698 817.78 €
<u>Total</u>	888 598.42 €	1 655 225.61 €

EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section de Fonctionnement</u>	418 540.50 €
<u>Section d'Investissement</u>	454 086.69 €

CA 2017 ASSAINISSEMENT

REALISATION DE L'EXERCICE	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	19 490.83 €	41 554.65 €
<u>Section d'Investissement</u>	7 622.00 €	72 038.00 €
<u>Report d'Exploitation 2016</u>		64 507.97 €
<u>Report d'Investissement 2016</u>		22 654.65 €
<u>Total</u>	27 112.83 €	200 755.27 €

RESULTAT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	19 490.83 €	106 062.62 €
<u>Section d'Investissement</u>	7 622.00 €	94 692.65 €
<u>Total</u>	27 112.83 €	200 755.27 €

EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	86 571.79 €
<u>Section d'Investissement</u>	87 070.65 €

OBJET DE LA DELIBERATION :**FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 Décembre 2017,

2°statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets, principal et assainissement, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé les membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION :**FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal décide le résultat de fonctionnement comme suit :

COMMUNE**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 221 680.97 €

Résultats antérieurs reportés	196 859.53 €
Résultat à affecter	418 540.50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	454 086.69 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	106 000.00 €

Besoin de financement **0.00 €**

Affectation 418 540.50 €

Affectation en réserves R1068 en investissement	130 000.00 €
Report en fonctionnement R 002	288 540.50 €

ASSAINISSEMENT

Résultat d'exploitation

Résultat de l'exercice	22 063.82 €
Résultats antérieurs reportés	64 507.97 €
Résultat à affecter	86 571.79 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	87 070.65 €
---	-------------

Besoin de financement **0.00 €**

Affectation 86 571.79 €

Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	86 571.79 €

et approuve les budgets primitifs, principal et assainissement, pour l'année 2018.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - TAUX D'IMPOSITION 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. L'augmentation proposée est de 0% à 2%.

Après avoir délibéré, le Conseil prend part au vote soit :

TH - TFB	0% 7 pour, 0.5% 2 pour, 1% 1 pour, -1% 1 pour, -2% 1 pour, 1 vote nul
THFNB	0% 7 pour, 0.5% 2 pour, 1% 1 pour, -1% 2 pour, 1 vote nul

A la majorité, le montant des taxes restera identique à 2017, soit :

> Taxe d'Habitation	13.72%	soit 983 500 x 13.72% = 134 936 €
> Taxe Foncière Bâtie	15.26%	soit 644 400 x 15.26% = 98 335 €
> Taxe Foncière Non Bâtie	45.70%	soit 53 100 x 45.70% = 24 267 €
		Produit fiscal attendu 257 538 €

OBJET DE LA DELIBERATION :

SERVICE TECHNIQUE - ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Voirie a décidé de changer le tracteur tondeuse du service technique avec reprise de l'ancien (tondeuse autoportée Iseki SXG22 de 2009), plusieurs devis ont été demandés, soit 3 retours :

Tracteur tondeuse à coupe frontale :

RM motoculture Gianni Ferrari Turbo 1	20 970.00 € HT	avec reprise 4 000.00 €
Ets Urvoy Iseki SF224	19 000.00 € HT	avec reprise 4 500.00 €
Jardiman Grillo FD900	19 000.00 € HT	avec reprise 4 500.00 €

Suite aux essais des différents tracteurs, la commission retient le devis de l'ETS Urvoy.

Après délibération, le Conseil accepte le choix de la commission et autorise le Maire à signer le devis.

OBJET DE LA DELIBERATION :

RH - SERVICE TECHNIQUE CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, à temps non complet de 20h semaine, rémunéré au SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 28 mai 2018
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2018
Le Maire
Bernard TIREL